

## LA MUNICIPALITÉ ADRESSE À LA POPULATION LES MESSAGES SUIVANTS:

Depuis le 11 mai, nombre d'activités économiques, commerciales et culturelles ont pu reprendre en ville. La Municipalité s'en réjouit, mais appelle la population à continuer à respecter la distance de 2m et les consignes d'hygiène, afin d'empêcher de nouveaux foyers de contagion d'apparaître.

Dans le cadre fixé par la Confédération et le Canton, la Municipalité applique, dans ses domaines de compétence, le principe de précaution et souhaite un déconfinement progressif. C'est ainsi qu'après avoir décidé de la réouverture des places de jeux, elle maintient les restrictions d'accès prises dans les zones de verdure et aux plantages, tout en les adaptant peu à peu. La Municipalité statuera en fonction de la situation sanitaire, et en informera les usagers des jardins. Depuis le 11 mai, quelques WC publics du centre-ville sont également accessibles.

### OUVERTURE DES GUICHETS DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Dès le 18 mai, tous les guichets de l'administration communale seront en principe ouverts de 8h30 à 11h30. Les permanences téléphoniques des services sont atteignables de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Les administrés sont priés de privilégier les prises de contact par courriel ou par téléphone. Si un passage au guichet s'impose, il leur est recommandé de prendre rendez-vous. Les cartes journalières CFF seront également en vente depuis le 18 mai au guichet du greffe à l'Hôtel de Ville.

### EXTENSION DES TERRASSES

Pour accompagner la réouverture des établissements de restauration, la Municipalité a validé une procédure simplifiée permettant l'extension de certaines terrasses sur le domaine public. Cette mesure apporte un appui concret aux restaurateurs en cette période de reprise d'activité et permet de disposer plus aisément la clientèle tout en respectant les distances et normes sanitaires. Les formulaires de demandes peuvent être sollicités auprès de la police du commerce ([polcom@ylb.ch](mailto:polcom@ylb.ch))